

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) No. 1907/2006  
(modifié par le règlement (UE) 2020/878)

---

## finito Gobe-vermines

---

---

### ***RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise***

#### **1.1. Identificateur de produit**

<b>Nom du produit</b>	finito Gobe-vermines
<b>Synonymes</b>	CPID 328907
<b>Code du produit</b>	308_680430.000
<b>UFI</b>	HUY7-JOCK-300T-SSMY

#### **1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

<b>Utilisation de la substance/du mélange</b>	[PT 18-02] Insecticides contre les arthropodes: Produits utilisés par les non professionnels
---	--

#### **1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

<b>Identification de la société/entreprise</b>	Balthasar + Co. AG / Mislin + Balthasar AG Lavendelweg 2 CH-6281 Hochdorf
--	---

Telephon +41 41 914 05 05 [8-17h]

chemikalien@balthasar.ch

<b>1.4. Numéro d'appel d'urgence</b>	STIZ (Tox-Zentrum) CH-Zürich : 145 / +41 44 251 51 51 [24h/7]
--------------------------------------	---

<b>Date de révision</b>	05.10.2021
-------------------------	------------

<b>Version</b>	5.0 (Version précédente: 4.0)
----------------	-------------------------------

---

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

**Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008** Danger pour le milieu aquatique, Aigu, Catégorie 1, H400  
Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 1, H410

**Information complémentaire** Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

### 2.2. Éléments d'étiquetage



**Mention d'avertissement** Attention

**Mentions de danger** H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Conseils de prudence** P102: Tenir hors de portée des enfants.  
P264: Se laver les mains soigneusement après manipulation.  
P270: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.  
P273: Éviter le rejet dans l'environnement.  
P308+P313: EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.  
P501: Eliminer le contenu/ le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée.

**Informations supplémentaires** Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

**Identificateur de produit** Non demandé.

**2.3. Autres dangers** Aucun(e) à notre connaissance.

---

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

Insecticide.

Composants		Classification CLP	Identificateur de produit
etofenprox (ISO); 2-(4-ethoxyphenyl)-2-methyl-propyl 3-phenoxybenzyl ether	< 1%	Lact. H362, Aquatic Acute 1 H400, Aquatic Chronic 1 H410 Facteur M chronique=1000	No.-CAS: 80844-07-1 No.-CE: 407-980-2 No.-Index: 604-091-00-3
prallethrin (ISO); ETOC; 2-methyl-4-oxo-3-(prop-2-ynyl)cyclopent-2-en-1-yl 2,2-dimethyl-3-(2-methylprop-1-enyl)cyclopropanecarboxylate	< 0.1%	Acute Tox. 3 H331, Acute Tox. 4 H302, Aquatic Acute 1 H400, Aquatic Chronic 1 H410	No.-CAS: 23031-36-9 No.-CE: 245-387-9 No.-Index: 607-431-00-9

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

**Impuretés dangereuses** Aucun(e) à notre connaissance.

---

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

### **4.1. Description des premiers secours**

<b>Inhalation</b>	Amener la victime à l'air libre. Consulter un médecin après toute exposition importante.
<b>Contact avec la peau</b>	Laver à l'eau et au savon par précaution. Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Appeler un médecin dans les cas graves.
<b>Contact avec les yeux</b>	Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
<b>Ingestion</b>	Rincer la bouche. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin. Faire boire immédiatement beaucoup d'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Appeler un médecin.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**      Aucun(e) à notre connaissance.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**      Aucun(e) à notre connaissance.

---

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### **5.1. Moyens d'extinction**

**Moyens d'extinction appropriés**      Utiliser un produit chimique sec, du CO<sub>2</sub>, de l'eau pulvérisée ou de la mousse d'alcool.

**Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité**      Aucun(e).

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**      Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

### **5.3. Conseils aux pompiers**

**Equipement spéciaux pour la protection des intervenants**      Procédure standard pour feux d'origine chimique.

**Méthodes particulières d'intervention**      Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu. Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

---

## ***RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle***

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

<b>Conseils pour les non-secouristes</b>	Assurer une ventilation adéquate.
<b>Conseils pour les secouristes</b>	A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.
<b>6.2. Précautions pour la protection de l'environnement</b>	Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
<b>6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage</b>	Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Balayer et déposer avec une pelle dans des réceptacles appropriés pour l'élimination.

---

## ***RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage***

<b>7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger</b>	Pas de précautions spéciales requises.
<b>7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités</b>	Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine.
<b>7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)</b>	Pas d'information disponible.

---

## ***RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle***

### **8.1. Paramètres de contrôle**

<b>Limite(s) d'exposition</b>	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.
-------------------------------	--

### **8.2. Contrôles de l'exposition**

<b>Contrôles techniques appropriés</b>	Pratiques générales d'hygiène industrielle. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
--	--

#### **Protection individuelle**

<i>Protection respiratoire</i>	En cas de ventilation suffisante, aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.
--------------------------------	--

<i>Protection des mains</i>	Gants en latex. Gants de protection conformes à EN 374. Temps de percée: > 1 h.
-----------------------------	---

<i>Protection des yeux</i>	Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166. Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure.
----------------------------	---

<i>Protection de la peau et du corps</i>	Vêtements de protection à manches longues.
<i>Risques thermiques</i>	Pas de précautions spéciales.
<b>Contrôle d'exposition de l'environnement</b>	Pas de précautions spéciales.

---

## **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

### **9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<b>État physique</b>	Comprimé.
<b>Couleur</b>	Gris.
<b>Odeur</b>	Très faible.
<b>Point de fusion/ point de congélation:</b>	Non déterminé.
<b>Point d'ébullition ou point initial / intervalle d'ébullition:</b>	Non déterminé.
<b>Inflammabilité:</b>	Non déterminé.
<b>Limites inférieure et supérieure d'explosion:</b>	Non déterminé.
<b>Point d'éclair:</b>	N.A.
<b>Température d'auto-inflammation:</b>	Non déterminé.
<b>Température de décomposition:</b>	Non déterminé.
<b>pH:</b>	Non applicable.
<b>Viscosité cinématique:</b>	Non déterminé.
<b>Solubilité:</b>	Non déterminé.
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):</b>	Non déterminé.
<b>Pression de vapeur:</b>	Non déterminé.
<b>Densité et/ou densité relative:</b>	Non déterminé.
<b>Densité de vapeur relative:</b>	Non déterminé.
<b>Caractéristiques des particules:</b>	Non applicable.

### **9.2. Autres informations**

<b>Autres caractéristiques de sécurité</b>	Pas d'information disponible.
--	-------------------------------

---

## **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

<b>10.1. Réactivité</b>	Pas d'information disponible.
<b>10.2. Stabilité chimique</b>	Stable dans des conditions normales.
<b>10.3. Possibilité de réactions dangereuses</b>	Pas d'information disponible.
<b>10.4. Conditions à éviter</b>	Chauffé en présence d'air.
<b>10.5. Matières incompatibles</b>	Incompatible avec des agents oxydants.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**      Aucun sous utilisation appropriée.

---

## ***RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques***

### **11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

<b>Toxicité aiguë</b>	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.
<b>Corrosion/irritation cutanée</b>	Donnée non disponible.
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Donnée non disponible.
<b>Sensibilisation respiratoire/cutanée</b>	Aucun(e).
<b>Cancérogénicité</b>	Donnée non disponible.
<b>Mutagénicité sur les cellules germinales</b>	Donnée non disponible.
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Donnée non disponible.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique</b>	Donnée non disponible.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée</b>	Donnée non disponible.
<b>Danger par aspiration</b>	Donnée non disponible.
<b>Expérience chez l'homme</b>	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

### **11.2. Informations sur les autres dangers**

**Autres données**      Donnée non disponible.

---

## ***RUBRIQUE 12: Informations écologiques***

<b>12.1. Toxicité</b>	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.
<b>12.2. Persistance et dégradabilité</b>	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.
<b>12.3. Potentiel de bioaccumulation</b>	Donnée non disponible.
<b>12.4. Mobilité dans le sol</b>	Donnée non disponible.

<b>12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB</b>	Cette préparation ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumalable ni toxique (PBT).
<b>12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien</b>	Pas d'information disponible.
<b>12.7. Autres effets néfastes</b>	Pas d'information disponible.

---

## ***RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination***

### **13.1. Méthodes de traitement des déchets**

<b>Résidus de produit / produit non utilisé</b>	Ne pas mettre les résidus du produit dans les déchets ménagers. Les mettre dans l'emballage d'origine pour les porter à un centre de traitement des déchets officiel. Ne pas jeter les résidus à l'égout. Code d'élimination de déchet 07 04 00 .
<b>Emballages contaminés</b>	L' emballage entièrement vide doivent être éliminés avec les déchets urbains. L' emballage partiellement vides doit être rapporté au point de vente ou remis à un centre de collecte pour déchets spéciaux.

---

## ***RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport***

<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification</b>	UN 3077
<b>14.2. Nom d'expédition des Nations unies</b>	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (etofenprox (ISO); 2-(4-ethoxyphenyl)-2-methyl-propyl 3-phenoxybenzyl ether)
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>	9
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>	III
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>	Polluant marin: Oui. Dangereux pour l'environnement: Oui
<b>14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	Non applicable.
<b>14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI</b>	Non applicable.

## Règlement type des ONU

### ADR/RID

UN 3077.  
Nom d'expédition des Nations unies: MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (etofenprox (ISO); 2-(4-ethoxyphenyl)-2-methyl-propyl 3-phenoxybenzyl ether).  
Classe 9.  
Groupe d'emballage III.  
Etiquettes ADR/RID 9+ENV.  
Dangereux pour l'environnement: Oui  
Code de classement M7.  
Numéro d'identification du danger 90.  
Quantité limitée 5 kg.  
Quantité exceptée E1.  
Catégorie de transport 3.  
Code de restriction en tunnels (-).

### IMDG

UN 3077.  
Nom d'expédition des Nations unies: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (etofenprox (ISO); 2-(4-ethoxyphenyl)-2-methyl-propyl 3-phenoxybenzyl ether).  
Classe 9.  
Groupe d'emballage III.  
Etiquettes IMDG 9+ENV.  
Quantité limitée 5 kg.  
Quantité exceptée E1.  
No EMS F-A, S-F.  
Polluant marin: Polluant marin: Oui..

### IATA

UN 3077.  
Nom d'expédition des Nations unies: Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s. (etofenprox (ISO); 2-(4-ethoxyphenyl)-2-methyl-propyl 3-phenoxybenzyl ether).  
Classe 9.  
Groupe d'emballage III.  
Etiquettes IATA 9+ENV.  
Instructions de conditionnement (avion de ligne): 956 (400 kg).  
Instruction d'emballage (LQ): Y956 (30 kg G).  
Instructions de conditionnement (avion cargo): 956 (400 kg).

### Navigation fluviale ADN

UN 3077.  
Nom d'expédition des Nations unies: MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (etofenprox (ISO); 2-(4-ethoxyphenyl)-2-methyl-propyl 3-phenoxybenzyl ether).  
Classe 9.  
Groupe d'emballage III.  
Etiquettes ADN 9+ENV.  
Code de classement M7.  
Quantité limitée 5 kg.  
Quantité exceptée E1.

### Autres Informations

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

---

## **RUBRIQUE 15: Informations réglementaires**

### **15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Informations réglementaires** Ce produit est classé conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 (CLP).

**Produit biocide** CHZN2887  
Le produit contient: 0.55 % Etofenprox.  
Le produit contient: 0.03 % Prallethrin.

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique** Non demandé.

---

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

**Révision** Sections de la fiche de données de sécurité qui ont été mises-à-jour: 3.

**Signification des abréviations et acronymes utilisés** Aucun(e).

**Libellés des phrases mentionnées aux sections 2 et 3** H302: Nocif en cas d'ingestion.  
H331: Toxique par inhalation.  
H362: Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.  
H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.  
H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Autres informations** Prendre connaissance du mode d'emploi dans l'étiquette.

**Mode d'emploi** Prendre connaissance du mode d'emploi dans l'étiquette.  
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

**Clause de non-responsabilité** Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité. Ils ne sauraient donc être interprétés comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité.